Le petit torpilleur du Val de Seine

N°1 juin 2016
quandonaletempstiel

Édito

Des accords de libéralisation et dérégulation du commerce qui ne datent pas d'aujourd'hui

Le GMT, le Traité Transatlantique, le TTIP, le PTCI, le TAFTA, autant de mots ou de sigles désignant un seul et même traité en cours de négociation entre l'Europe et les USA, mots inconnus des citoyens il y a encore peu de temps ; et puis le CETA, autre traité, encore plus discret et pourtant plus avancé, bâti sur les mêmes plans mais entre l'Europe et le Canada. Toutes ces dénominations, absconses débarquent enfin dans le débat public, au grand dam des promoteurs des dits traités. Et on peut facilement comprendre leur volonté de les dissimuler aux peuples concernés aussi longtemps que tout n'est pas bouclé, tant leur contenu est explosif. En effet, élaborés à la demande et selon les désirs des entreprises multinationales, ils sont conçus pour modifier en profondeur non plus seulement par les jeux d'influence (lobbying, pénétration jusqu'au cœur des institutions) mais par un droit et des instruments nouveaux le fonctionnement politique, économique, environnemental, culturel des pays concernés (USA, Canada, Europe)… au grand bénéfice de ces entreprises.

Il leur serait ainsi possible en effet d'exiger que les états « coupables » de décisions nuisant à leurs intérêts financiers leur payent des « indemnisations » colossales, ce qui ne manquerait pas de peser lourdement sur la liberté des états de décider des orientations qu'ils jugent nécessaires ou à rejeter. Nous évoluerions vers un système où les citoyens doivent s'adapter aux volontés des entreprises et non l'inverse.

On le voit, dépassant de loin les multiples accords commerciaux antérieurs, dont l'objet essentiel était l'abaissement des droits de douanes, ces traités portent en eux une véritable transformation du monde, pas vraiment celle dont nous avons besoin pour faire face aux crises multiples qui nous frappent.

Le petit journal que vous avez dans les mains est bien modeste dans sa forme mais d'une grande ambition dans son objectif : contribuer à porter à la connaissance du plus grand nombre le contenu de ces deux traités et aider à comprendre en quoi ils constituent un risque redoutable de destruction de la démocratie et d'aggravation des risques de tous ordres économiques, sociaux, environnementaux. Mais il fait aussi le point sur les rencontres avec des élus, ainsi qu'avec le secrétaire d'état au commerce extérieur et au tourisme et enfin, il propose des moyens d'action à la portée de chacun.

Ce journal est édité par le Collectif Stop TAFTA Val de Seine, un des près de cent-cinquante collectifs Stop TAFTA qui agissent en France. Il a été constitué en janvier 2015 et regroupe des associations, des syndicats, des partis et des citoyens engagés à titre individuel. Il a pour but de diffuser de l'information, et de dialoguer avec tous les responsables concernés, élus représentants d'organismes professionnels etc. Si vous souhaitez vous aussi vous associer, à l'action du collectif, vous trouverez en page 3 le contact nécessaire.

Deux précisions enfin :

- le gouvernement s'est exprimé récemment sur le possible, sinon probable abandon du TAFTA ; ces déclarations sont à prendre avec des pincettes et surtout l'autre traité, le CETA, bien plus avancé, peut fournir un moyen efficace de contournement pour obtenir des effets proches de ceux du TAFTA même sans l'aboutissement de celui-ci
- si les très grandes entreprises sont très majoritairement favorables à ces traités, de vastes secteurs d'activité ont beaucoup à y perdre, notamment les PME et l'agriculture.

jb

Édito....1
Qui sommes nous....2
Connaissez-vous Tafta ?....4
Mécanisme de règlement des différents investisseurs État....4
La coopération réglementaire....5
La reconnaissance mutuelle des normes....6
Le traitement national....7
Qu'est-ce qu'on peut faire ?....8
Ceta....9
Entretiens avec les élus....10

Qui sommes nous, Que faisons nous ?

Le Collectif STOP TAFTA Val de Seine a été constitué le 15 janvier 2015 à l'initiative de plusieurs membres d'organisations locales sur la base des objectifs des quelques 150 autres collectifs existant en France, regroupés dans le Collectif national unitaire : Collectif Stop TAFTA - Non au Grand Marché Transatlantique - https://www.collectifstoptafta.org/
Très vite il s'est élargi des Mureaux à Mantes, Verneuil, Poissy.
Il regroupe des citoyens et des membres de : Attac 78Nord, Les Biocoopains, Solidaires78, CRIC Mantes-la-Ville, Nouvelle Donne Yvelines N/O, Ensemble pour une Gauche Citoyenne Mantes-la-Jolie , Ensemble! Les Mureaux, PCF Les Mureaux, NPA VDS, Europe Écologie Mantois.

Nos objectfis

INFORMER sur ce traité quasiment inconnu de la grande majorité de la population et négocié dans le plus grand secret. Cette information a pour but de susciter le débat et la réflexion.

INTERROGER les acteurs de la vie économique ainsi que les politiques

ORGANISER différentes manifestations et actions qui permettent une plus large diffusion de l'information sur ces traités

Nos actions

7 avril 2015 : une réunion publique aux Mureaux avec Frédéric Viale, juriste, membre du conseil scientifique d'Attac et auteur d'un « Manifeste contre les traités transatlantiques » réunissant une cinquantaine de personnes

9 octobre 2015 : à l'ancienne librairie la Réserve de Mantes-la-Ville, la pièce humoristique de théâtre « Traversée à hauts risques à bord du Tafta », par des acteurs amateurs sur un texte de la Cie Naje et Attac, avec lesquels le nombreux public (80) a pu échanger sur les méfaits au quotidien de ce futur traité.

21 novembre 2015 : au moment de la COP21, diffusion et discussions autour d'un tract « Tafta ou climat il faut choisir » devant la Biocoop d'Épone

novembre 2015 : soutien aux initiatives locales du festival de cinéma Alimenterre
appel et participation aux manifestations parisiennes des 29 novembre, 5 et 6 décembre.

15 mars 2016 : réunion publique au Collectif 12 Mantes la Jolie, avec Frédéric Viale qui a passionné encore une fois de nouvelles personnes (60) dont certaines ont rejoint notre collectif.

Avril /mai 2016 : rencontres avec des élus locaux pour connaître et retransmettre leur position exacte face à ce traité (voir les comptes-rendus pages 10 et 11).

Nos moyens

Les réunions ont lieu alternativement aux Mureaux ou à Mantes. Deux listes de diffusion mail (une large et une plus restreinte pour l'organisation) ; aller partout où on nous invite (fêtes, festivals, débats); un lien sur le site national ; tracts, affiches, brochures et réseaux internet, petits films réalisés par d'autres collectifs; ce petit journal ; le bouche à oreille et votre participation !

Nos projets

Élargir et renforcer nos lieux et villes d'intervention auprès de la population ;
Avoir plus de partenaires, de membres actifs ; Continuer les interpellations des élus locaux ; Rencontrer les chambres d'agriculture, de commerce ;
Faire revenir la pièce de théâtre « TAFTA ou climat il faut choisir Traversée à hauts risques à bord du TAFTA » ;
Proposer d'autres types de réunions publiques ; Continuer l'information notamment sur le CETA.

fl

Nous rejoindre

Afin d'être informé de nos actions et/ou participer à leur élaboration, une seule adresse :

contact@stop-tafta-vds78.eu

S'informer

Quelques livres :

- « Manifeste contre les accords transatlantique », Frédéric Viale, Éditions Erick Bonnier (7 €)
- « Le grand marché transatlantique, la menace sur les peuples d'Europe », Raoul-Marc Jennar, Éditions Cap Béar (5 €)

Quelques sites :

- https://www.collectifstoptafta.org/
- https://www.collectifstoptafta.org/le-collectif/collectifs-locaux/
- https://stoptafta.wordpress.com/
- https://france.attac.org/nos-publications/brochures/article/petit-guide-pour-contrer-la-propagande-en-faveur-du-ceta-aecg?id_rub=22&id_mo=119
- http://www.confederationpaysanne.fr/
- http://ttip-leaks.org/

Connaissez-vous TAFTA ?

TAFTA c'est le Trans Atlantic Free Trade Agreement, le « traité de libre-échange transatlantique » en français. Également connu sous la dénomination Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP) « partenariat transatlantique de commerce et d'investissement » (PCTI) en français.
C'est pour « faciliter les échanges » entre l'Union européenne et les État-Unis.

En fait TAFTA met en place quatre mécanismes pour confisquer le pouvoir politique:
- Mécanisme de règlement des différends investisseurs/État
- Coopération réglementaire
- Reconnaissance mutuelle des normes
- Traitement national

Les négociations se font à huis-clos. Ni les euro-députés ni les parlementaires des États membres de l'Union européenne ne sont informés. Seuls les membres de la commission internationale du Parlement européen sont autorisés à approcher quelques documents. Mais à la condition de ne pouvoir prendre ni photocopies ni notes et à rester enfermés dans une salle de lecture seuls.

Mécanisme de règlement des différends investisseurs État

Si un investisseur estime qu'une décision publique, de quelque niveau que ce soit (État, Région, département, commune) est une « expropriation directe ou indirecte » ou qu'elle est « arbitraire », « inéquitable », « disproportionnée au but poursuivi », il a la possibilité de saisir un « arbitre international » pour régler ce différend. Cet arbitre pourra condamner l'État ou la collectivité à dédommager l'entreprise des bénéfices qu'elle n'aura pas pu réaliser.

Qui sont ces « arbitres » ?
Un juge ? Non.
C'est un juriste travaillant dans l'un des vingt plus gros cabinets d'affaires du monde. Quatorze sont basés au États-Unis, cinq en Europe et un en Asie. Ce juriste est payé 1.000 $ de l'heure et n'est donc pas à la portée de toutes les bourses. Seuls les grands groupes internationaux pourront se payer ses services.
Ce juriste pourra également un jour défendre les intérêts d'un grand groupe international, et le lendemain siéger dans un tribunal arbitral afin de régler un « différend investisseur État ».
Cherchez l'erreur…

La conclusion qui s'impose est que plus aucune décision publique n'est possible à partir du moment où elle entrave les profits d'une entreprise. C'est la fin de toute forme de démocratie.
Certains de ces accords sont déjà à l'œuvre. Il en résulte que :
- Philip Morris® a attaqué l'Uruguay et l'Australie pour leurs politiques anti-tabac
- CMS energy®, Suez®, Vivendi® et Aguas de Barcelona® ont obtenu 1,15 milliards de dollars de l'Argentine après sa décision de bloquer les prix de l'énergie et de l'eau.
- l'entreprise canadienne Lone Pinea® créé une filiale aux États-Unis pour attaquer la province du Québec et lui réclamer 250 millions de dollars pour son moratoire sur l'extraction des huiles et gaz de shiste
- Achmea®, société d'assurance néerlandaise obtient 22 millions d'euros de l'État slovaque après sa décision de nationaliser la santé publique

La coopération réglementaire

L'incohérence réglementaire entre les différents États, entre les différentes collectivités, c'est compliqué. Il serait préférable que les règles soient les mêmes partout. Et donc, dans le cadre de la « coopération réglementaire », une collectivité publique devra, avant tout projet de réglementation, demander aux investisseurs privés concernés, si cela leur convient.

Par exemple, si une communauté de communes souhaitait revenir en régie publique de l'eau, il lui faudrait demander à Vivendi® si ça ne les dérangerait pas. Ou, la fonction publique d'État devrait demander à Microsoft® si ça ne les dérangerait pas que les formats de documents utilisés par l'administration soient standards et libres plutôt que dépendants d'eux[1].
On peut se douter de leurs réponses…
Et si, inconsciente qu'elle est, la collectivité, sur mandat populaire, persistait dans sa volonté de réforme, le « Mécanisme de règlement des différents investisseurs/État » sera là pour lui rappeler qui décide. Et comme dans une famille, la punition est pire lorsqu'on a demandé l'autorisation, qu'on se l'est vue refusée et que l'on a persisté dans son erreur…

Mais ce n'est pas tout.
TAFTA prévoit la mise en place d'un « Forum de coopération réglementaire »[2][3]

Les deux dispositifs déjà présentés ne permettent de traiter que des problèmes de réglementation connus. Par rapport à des produits ou des services connus. Mais demain, dans l0 ans ? Pour une activité dont on ne connaît rien aujourd'hui ? Comme par exemple l'utilisation de drones autonomes ? Et bien le « Forum de coopération réglementaire » est là pour cela. Permettre à des hauts-fonctionnaires, à des représentants des entreprises de revoir les réglementation avant même qu'une collectivité ne puisse envisager de réglementer cette activité.

Avec la « La coopération réglementaire », c'est la fin de toute possibilité de démocratie.

[1] http://www.silicon.fr/rgi-v2-retour-de-guerre-de-religion-microsoft-open-source-117711.html?PageSpeed=noscript
[2] http://corporateeurope.org/fr/international-trade/2015/02/tafta-la-coop-ration-r-glementaire-une-menace-pour-la-d-mocratie
[3] http://corporateeurope.org/fr/international-trade/2015/02/tafta-la-coop-ration-r-glementaire-une-menace-pour-la-d-mocratie

La reconnaissance mutuelle des normes

Du fait d'une histoire différente, d'une appréciation différente des catastrophes industrielles qui ont émaillé le XXième siécle, d'un appui différent à tel ou tel type d'industrie, les normes sont différentes entre l'Europe et les États-Unis. Unifier les normes est une évolution utile et permanente à laquelle la France a participé de façon importante à la fin du XVIIième siècle, en créant le système métrique. « Unifier » les normes serait l'objet de la « reconnaissance mutuelle des normes ».
Oui, mais non.
Contrairement aux deux autres mécanismes, celui-ci ne se cache pas derrière une dénomination trompeuse. Il ne s'agit pas de faire un travail commun de normalisation, et donc de prendre le meilleur de chaque continent. Non, il s'agit d'une « reconnaissance mutuelle des normes », c'est à dire que les produits fabriqués aux États-Unis suivant les normes américaines pourraient être vendus en Europe sans aucune restriction. Les normes concernant l'élevage, les normes concernant les OGM[I]… Et cela marche dans les deux sens. Dans le merveilleux monde de TAFTA, l'entreprise européenne Volkswagen® ne serait plus contrainte de tricher pour vendre ses véhicules aux États-Unis, puisque les normes européennes, plus laxistes en terme de pollution du diesel, devraient s'appliquer aux Étas-Unis.

Si quelques rares grandes entreprises européennes pourraient bénéficier d'un tel accord, l'agriculture elle, serait dévastée[2]. Le système agricole, au seul profit de quelques très gros exploitants, serait contraint de s'industrialiser toujours plus, de se concentrer toujours plus pour pouvoir rivaliser avec le système agricole états-unien. Dans cette perspective, 62l « Appellations d'Origine Protégées », sur les 800 actuelles, devraient disparaître[3]. En

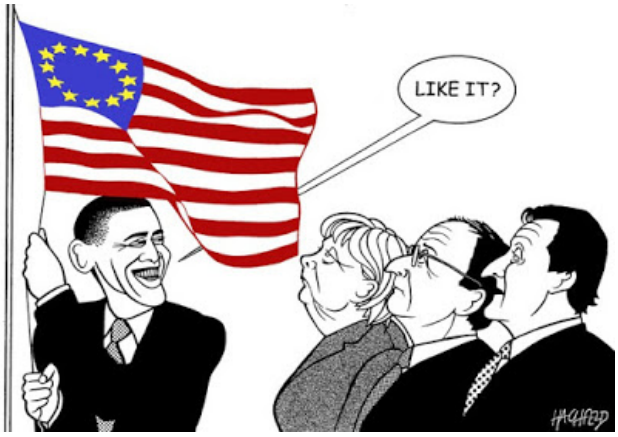

effet ne resteraient que les AOP qui ne sont pas nécessairement liées à un territoire ; par exemple, des AOP comme le Camembert, ou le Whisky écossais, qui peuvent être produits ailleurs. D'autres, comme le Roquefort ou certains vins de Bourgogne, qui sont liées à des particularités de terroir, disparaîtraient.

La « reconnaissance mutuelle des normes » n'est donc pas, comme l'affirment les défenseurs de TAFTA, une augmentation de la sécurité par l'adoption de normes communes, mais bien un abaissement généralisé de cette sécurité par l'imposition à tous du pire des deux systèmes de normes.

[1] http://corporateeurope.org/fr/food-and-agriculture/2015/07/des-courriels-publi-montrent-que-les-biotechnologies-et-les-semences
[2] http://blog.laruchequiditoui.fr/le-tafta-un-traite-qui-maltraite-lagriculture-paysanne/
[3] http://blogs.mediapart.fr/blog/gilles-poulet/130714/vino-veritas

Après le « mécanisme de règlement des différents

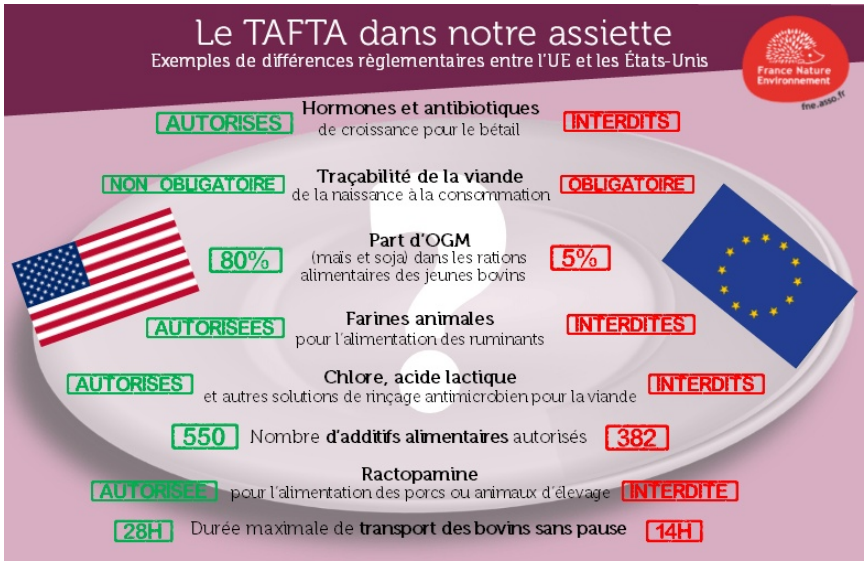

investisseurs/État », la « coopération réglementaire » et la « reconnaissance mutuelle des normes », il nous reste à présenter le dernier verrou mis en place dans le cadre de TAFTA. Il s'agit du « traitement national ». Son intitulé peut laisser penser que la nation aurait encore un rôle à jouer.
Oui mais non.
Il s'agit en fait de détruire le plus rapidement possible toute action publique. Le mécanisme est très simple. Si une entreprise souhaite s'implanter sur un territoire faisant partie de TAFTA, elle doit bénéficier des mêmes droits que les entreprises nationales, c'est à dire bénéficier des mêmes subventions. L'agro-industrie américaine pourrait implanter une exploitation en France et bénéficier des mêmes aides que les agriculteurs européens, ou, comme l'éducation fait partie du marché, l'université d'Harvard pourra implanter une antenne en France et bénéficier des mêmes subventions que les universités françaises. La puissance publique se retrouvera très vite asphyxiée, et toute subvention publique ne pourra que cesser. Une manière simple et efficace de mettre fin à tous les services publics.

Avec ces quatre mécanismes, TAFTA met fin à toute capacité d'intervention de l'État dans la vie économique et sociale. La carte de vote ne servira plus à rien et seuls les grands groupes mondialisés décideront de tout.

Même si TAFTA n'est pas signé, la résistance ne peut s'arrêter, car les objectifs de TAFTA sont ceux de l'OMC[1] depuis sa création en 1995. TAFTA reviendra donc sous une autre forme, et déjà, nous pouvons nous inquiéter de TISA[2][3].

La bataille ne fait que commencer…

[1]
https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_mondiale_du_commerce
[2]
https://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_sur_le_commerce_des_services
[3]
https://www.mediapart.fr/journal/economie/031215/energie-et-transport-malgre-la-cop21-tisa-dereglemente-tout-va?page_article=1

lmds

Qu'est ce qu'on peut faire ?

Voilà, vous êtes convaincu qu'on ne peut laisser aller les choses comme elles sont engagées, vous ne voulez pas du monde rêvé par les entreprises géantes et leurs auxiliaires politiques mais vous vous sentez assez impuissant. Voilà quelques pistes d'action, à compléter, à étoffer, à prolonger

Parler autour de soi, faire connaître ce qui se trame, partout, en toutes occasions, avec tout le monde, au boulot, au bistrot, à l'anniversaire de Tata Jacqueline, au repas de votre association préférée etc.

Signer la pétition Stop TAFTA, que vous trouverez sur le site du collectif national Stop TAFTA, pour atteindre et dépasser les 3,5 millions de signatures (on y est presque)

Alerter les organisations professionnelles, chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture, groupements professionnels divers

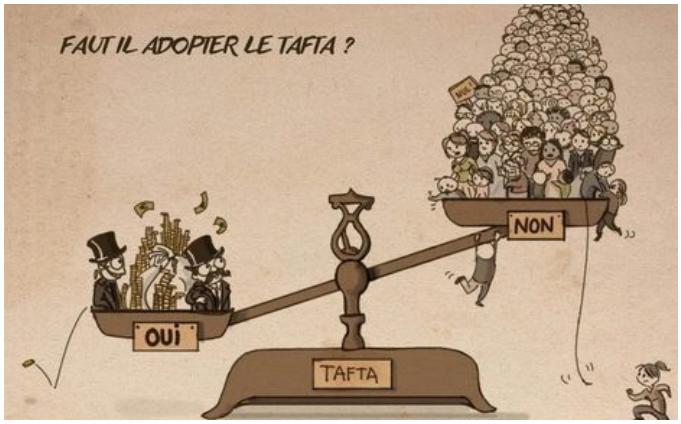

Demander à ce que votre collectivité commune, département, communauté d'agglomération, région **se déclare hors TAFTA – hors CETA**, en proposant le vote d'une motion ; c'est sans portée pratique, mais c'est d'une réelle portée symbolique, donc politique

Alerter les organisations syndicales à tous les niveaux, les associations œuvrant notamment dans les domaines de la protection de l'environnement, de la santé, de la citoyenneté car, rappelons-le l'ignorance des enjeux reste à un niveau élevé

Écrire à vos élus, maires, députés, sénateurs, élus des communautés d'agglomération, pour leur demander ce qu'ils en pensent, les questionner en toutes occasions

Mais toujours et en toutes circonstances, rester vigilant, la désinformation, certains diraient l'enfumage – est la règle dans la communication de la Commission européenne et la communication du gouvernement ne vaut guère mieux.
Ne vous laissez pas bercer par l'anesthésiant « dormez en paix braves gens, la Commission travaille pour vous, tout est sous contrôle ».

JB

Rejoindre votre collectif Stop TAFTA local, pour apporter votre énergie, vos idées, diffuser de l'information par toutes sortes de moyens

CETA

Quelques faits

- Présenté vendredi 13 mai 2016 au Conseil européen.
- Ratification à l'ordre du jour du Conseil européen les 22 et 23 septembre 2016.
- Présentation au parlement européen début 2017
- La Commission européenne devrait adopter un projet de décision sur le CETA le 4 juillet 2016, qu'elle enverra aux 28 États Membres. C'est dans ce projet de décision que la Commission précisera si elle considère le CETA comme de compétence européenne exclusive (seuls le Conseil et le Parlement européen doivent alors l'approuver) ou de compétence "mixte" (dans ce cas les instances nationales, en ce compris en Belgique les parlements régionaux et communautaires, doivent le voter. C'est aussi dans ce projet qu'on verra si la Commission propose la mise en oeuvre provisoire de l'accord avant même les approbations nationales, voire même avant le consentement du Parlement européen.
- Le texte

http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ceta-aecg/text-texte/toc-tdm.aspx?lang=fra

Communiqué de la Confération paysanne

auquel le Collectif souscrit sans réserves

Le CETA est conclu depuis 2014, soutenu par la France, et sera mis en discussion au Conseil européen demain pour une ratification à l'automne. Loin d'être aussi anodin qu'on voudrait nous le faire croire, cet accord comporte les mêmes dispositions que le TAFTA, et donc les mêmes risques. Pourtant, les fameuses « lignes rouges » de l'un ne valent visiblement pas pour l'autre…

Ces deux accords sont intimement liés. Le Canada et les USA ont des normes de sécurité alimentaire alignées, des modèles agricoles similaires, sont liés par des accords de libre-échange (ALENA avec le Mexique et accord trans-pacifique). L'un ne se fera pas sans l'autre. Le CETA comprend d'ailleurs une dérogation à la règle d'origine : si le TAFTA est ratifié, en cas d'utilisation partielle du contingent canadien d'exportation de viande bovine, il fusionnerait avec le contingent états-unien.

Tout comme le TAFTA, le CETA va :

- impliquer le renforcement de la protection des investissements qui donnera aux multinationales canadiennes, et à 41 811 firmes américaines qui ont des filiales au Canada, le droit d'attaquer les lois et réglementations françaises.
- faciliter la participation des lobbies à l'élaboration, et donc à l'affaiblissement, des normes sanitaires, sociales et environnementales grâce aux mécanismes de coopération et dialogue réglementaire. Par ce mécanisme, l'interdiction des OGM, du traitement chimique des carcasses de viandes, des farines animales, et plus globalement notre principe de précaution, risquent d'être remis en cause !
- entraîner une baisse à terme de 93,8% des droits de douane agricoles, mettant définitivement fin à un outil important de souveraineté alimentaire. Par exemple, les produits laitiers canadiens entreront librement en Europe, sans droit de douane, alors que l'Europe est en pleine crise laitière !
- augmenter l'entrée, sans droit de douane, en Europe de viande bovine (65 000 t/an) et porcine (75 000 t/an), secteurs très sensibles et fortement touchés par la crise de l'élevage.
- permettre le brevetage de toutes les semences, donc l'interdiction pour les paysans de ressemer une partie de leur récolte, savoir-faire paysan indispensable à la souveraineté alimentaire.
- la reconnaissance et la protection de seulement 10% de nos indications géographiques sur le marché canadien.
- la fin des initiatives de relocalisation et l'ouverture de nos marchés publics aux entreprises canadiennes.

Avec cet accord, la pression sur les prix accélérera considérablement l'industrialisation de la production agricole et la disparition des paysans. Les risques pour notre alimentation et notre agriculture sont bien trop importants : il faut mettre fin aux négociations de ces accords de libre-échange et ne pas signer le CETA !

POURQUOI rencontrer ces élus locaux

Pour leur faire part de nos positions opposées à ces traités

Pour entendre leur argumentation, la confronter à la réalité et la restituer aux citoyens.

À l'issue de nos entretiens avec les trois députés, il apparaît que l'information sur le contenu et les enjeux des traités transatlantiques au sein de l'assemblée nationale est très défaillante, ce qui est particulièrement inquiétant s'agissant de projets menaçant la démocratie et l'aptitude à faire face aux grandes crises qui se manifestent d'ores et déjà.

Rendez-vous avec Françoise Descamps - Crosnier députée de la 8ème circonscription des Yvelines, au sujet du TAFTA ou PTCI, le 15 février 2016

Après exposé du point de vue et de la raison d'être du Collectif Stop TAFTA Val de Seine, Françoise Descamps – Crosnier expose que:

- la négociation manque de transparence mais que les mobilisations citoyennes ont permis qu'il y en ait davantage,
- le marché des États-Unis est en partie fermé et que l'enjeu est de faciliter l'accès à ce marché pour les entreprises européennes,
- tel qu'il est engagé actuellement, le TAFTA n'est pas acceptable, « en l'état actuel, je ne suis pas favorable à une ratification ».

Le Collectif Stop TAFTA VdS souligne à propos des entreprises que le traité poserait de grosses difficultés aux PME vis-à-vis des grandes entreprises, car, ne pouvant guère se saisir des moyens de pression favorables aux grandes entreprises, que contient le traité, elles se trouveraient en situation de faiblesse par rapport à celles-ci. Et il rappelle que la vie des peuples européens se trouverait soumise à « l'attente légitime de l'investisseur ».

Françoise Descamps – Crosnier indique que les choses n'avancent pas comme elles devraient dans notre propre pays, par exemple, le décret d'application de la loi de simplification, pour les entreprises françaises désirant s'installer aux USA n'est toujours pas pris alors que la loi est votée depuis un temps certain; il reste donc du travail à faire pour faciliter la vie des entreprises.

En tout état de cause, le parlement devra, selon elle, ratifier le traité.

Le Collectif Stop TAFTA VdS expose les dangers du dispositif de Règlement des Différends Investisseurs – États pour le droit à légiférer des états.

Françoise Descamps – Crosnier dit vouloir « bien comprendre la position du gouvernement » et précise qu'il n'y a pas de commission parlementaire traitant de ce sujet, mais qu'il y a une commission des affaires européennes à l'assemblée nationale.

Elle propose au collectif de demander à Mathias Fekl, secrétaire d'état au commerce extérieur de venir le rencontrer prochainement.

jb

Rendez-vous avec Arnaud Richard député de la 7ème circonscription des Yvelines, au sujet du TAFTA ou PTCI et du CETA, le 25 mars 2016

Le Collectif Stop TAFTA Val de Seine expose son point de vue et sa raison d'être.

Arnaud Richard expose que :

- il a été un des premiers à réagir et mettre en garde son propre groupe contre les dangers du TAFTA
- le secret des négociations n'est pas admissible
- l'UDI s'oppose au TAFTA,
- lui-même juge inacceptable notamment l'arbitrage via le Règlement des Différends Entre Investisseurs et États, la reconnaissance mutuelle des normes, et il juge la protection des données insuffisante, de même la protection des appellations contrôlées
- il fait partie de la commission des affaires européennes et suit les développements des négociations
- constate néanmoins qu'il n'est pas évident de s'opposer efficacement, en tant que député, à ces traités.

jb

Rendez-vous avec avec Jean-Marie Tétart, député de la 9ème circonscription des Yvelines, à sa permanence d'Epône, Vendredi 20 mai 2016.

Le collectif expose son point de vue sur les deux traités transatlantiques et les motivations de son action.
Monsieur Tétart nous dit sa méconnaissance des traités CETA et TAFTA mais sa disposition à nous écouter pour en apprendre d'avantage. Il est surtout impliqué dans l'aide au développement en Afrique. D'autres députés de son groupe (LR) suivent la question de ces traités.

Le collectif insiste sur le problème d'opacité de la négociation, sur les risques pour les emplois et les risques environnementaux. Exemples à partir de l'ALENA, accord commercial regroupant le Mexique, les États-Unis et le Canada. M. Tétart indique que :

- il ne sait pas où et comment consulter les textes en cours de négociation et que vu l'emploi du temps d'un député, il n'a pas vraiment le temps de se renseigner ; il précise que ce n'est que récemment que les partis ont désigné des personnes chargées de ces questions
- il craint « un marché de dupes » avec les États-Unis
- il est d'accord sur l'absence de débat public et sur la nécessité de l'instaurer
- il faut que « la France parte négocier à Bruxelles après un vrai débat parlementaire »
- pour l'instant, il se déclare opposé à la ratification du TAFTA, et pense que le moment venu, chacun dans son parti votera selon ses propres convictions

Le collectif lui présente la teneur du traitement national et ses conséquences sur les services publics notamment. M. Tétart déclare que :

- sur les services publics, d'après son expérience de maire de Houdan, les conditions d'un bon marché sont meilleur prix, meilleure qualité et transparence totale, par conséquent, le recours à la régie n'est pas forcément une bonne chose si une entreprise propose un meilleur service.
- les actions de groupe sont un moyen efficace d'obliger les entreprises à se comporter correctement (« les entreprises en ont peur, cela peut coûter très cher »), que la loi Hamon est de ce point de vue un bon instrument.

En conclusion, M. Tétart nous propose de solliciter les membres de son groupe pour poser une question orale au gouvernement dont il nous rendra compte.

jb

Le 4 mai, une délégation composée de 6 membres de notre collectif a rencontré Mathias Fekl, le secrétaire d'État au commerce chargé du suivi des négociations pour le gouvernement français grâce à l'entremise de la députée Françoise Descamp-Crosnier.

La rencontre a commencé par la lecture de la déclaration préalable que nous avions préparée :
« Tout d'abord merci à Madame Françoise Descamps -Crosnier, Députée de notre circonscription, de nous avoir permis de vous rencontrer Monsieur le Secrétaire d'État au commerce extérieur et merci à vous d'avoir accepté de débattre avec nous de ce sujet très important, les traités trans-atlantiques, qui sont en cours de négociation, comme vous l'avez dit récemment « dans un manque total de transparence et dans une grande opacité, ce qui pose un problème démocratique ». Vous avez également dit « si rien ne change, cela montrera qu'il n'y a pas la volonté d'aboutir à des négociations mutuellement bénéfiques »…. « La France envisage toutes les options, y compris l'arrêt pur et simple des négociations ».

Depuis plusieurs mois le collectifs Stop TAFTA (y compris CETA) Val de Seine a pour objectif d'informer les citoyens sur les enjeux des négociations en cours des traités de libre échange CETA et TAFTA.
Nous refusons radicalement la mise en place de ces traités car les risques sont multiples, sur le plan économique et climatique, c'est aussi la remise en cause d'un certain art de vivre, manger, boire, habiter, produire et de se cultiver en dehors de la main mise de quelques firmes transnationales. Nous sommes attachés et nous défendons les services publics. Nous sommes près de 3,5 M à avoir signé une pétition en ce sens. Nous ne souhaitons pas voir remis en cause les droits du travail, nous refusons l'abaissement des normes sociales et environnementales. Nous ne voulons pas que la protection de la vie privée soit attaquée. Nous souhaitons protéger notre patrimoine culturel. Nous refusons les mécanismes de règlement des différents entre investisseurs et Etats. Si ces traités sont ratifiés cela entraînera un bouleversement et ce sera une remise en cause des décennies de progrès social et de combats politiques pour parvenir à un modèle de société auquel nous sommes attachés et pour améliorer notre système nous soutenons une politique commerciale d'investissement alternatif au sein de l'UE.
Joseph Stiglitz « économiste américain » a déclaré « Devons nous accepter que des dispositions cachées dans de soi-disant accords commerciaux permettent aux entreprises riches de décider de la manière dont nous allons vivre ? J'espère qu'aux USA, en Europe et dans la région Pacifique la réponse des citoyens sera un NON retentissant »
De nombreux élus locaux, y compris au PS, s'inquiètent et s'indignent eux aussi, plus de 627 collectivités territoriales ont déjà voté une motion « hors TAFTA » et « hors CETA ». L'ouverture d'un véritable débat public constitue un préalable nécessaire, qu'il vous faut organiser au plus vite. Nous pensons également que le gouvernement Français doit s'opposer à une mise en oeuvre provisoire si le Conseil Européen ratifie un de ces deux accords, cette proposition a été faite par la Commission qui négocie au nom de l'UE mais les gouvernements des États membres peuvent la rejeter. »

Un échange s'en est suivi au cours duquel le ministre a tout d'abord déclaré qu'il était tout à fait d'accord sur la nécessité de la transparence, à laquelle il estime avoir lui-même œuvré, puis a indiqué qu'il s'opposait à l'idée que le CETA posait les mêmes problèmes que le TAFTA, notamment par la création d'une cours de justice commerciale internationale et non de tribunaux arbitraux privés, par le fait que le Canada avait-contrairement aux États-Unis-accepté les demandes européennes concernant les appellations et les indications protégées agricoles et que ce traité offrait une véritable ouverture des marchés publics canadiens.
Sur la nature des accords, deux points à souligner : Le pessimisme (optimisme pour nous !) concernant l'aboutissement des négociations sur le TAFTA « À ce stade, l'hypothèse la plus probable est l'arrêt des négociations » et surtout le fait que, pour le gouvernement, dans tous les cas les deux accords devront être des accords mixtes. Ceci peut paraitre technique mais est crucial car si les accords sont reconnus mixtes, les parlements nationaux devront être consultés avant la ratification.

Une grande partie de la discussion a ensuite porté sur la question de l'arbitrage. Le ministre a affirmé que pour lui, il était clair que les négociations commerciales ne doivent pas se faire au détriment du droit à réguler des États « car une société est en droit de faire des choix fondamentaux en matière de nucléaire ou de prévention du tabagisme » , qu' il a « porté toute l'année l'idée que les normes sanitaires et sociales doivent être aussi contraignantes que les normes commerciales ». Cette déclaration pourrait semblait rassurante mais elle n'a pas totalement convaincu la délégation dans la mesure où elle n'est à ce stade qu'une déclaration d'intention.

Dans un second moment, la discussion s'est orientée vers le débat de fond sur le développement de la mondialisation libérale. M. Fekl a réaffirmé une position clairement favorable à la poursuite de l'ouverture des marchés d'exportation -agricoles notamment-bien qu'il concède que « c'est la fin de la croyance béate dans la mondialisation heureuse » et présenté la nécessité de la négociation des traités de libre-échanges comme une garantie de régulation face aux excès de la mondialisation libérale. Autant dire que cette interprétation est à l'opposé de celle de notre collectif !

Au final, l'impression sur le coup d'un échange courtois et intelligent corrigée à la réflexion par le sentiment d'un discours peut-être sincère sur bien des points mais finalement assez formaté sans que le débat ait permis de faire évoluer les positions de chacun. Mais cette rencontre aura au moins été l'occasion de faire passer le message que la nouvelle stratégie du gouvernement consistant à diaboliser le TAFTA pour mieux vendre le CETA ne sera pas gagnante, en tout cas pas aux yeux de notre collectif.

lc